

COMPTE-RENDU DE LA REUNION du 28 mars 2014

portant sur l'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et de ses huit adjoints

L'an deux mil quatorze, le vendredi vingt-huit mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Saint-Rambert d'Albon, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 24 mars 2014, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10, L.2122-8, L.2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mars 2014

Etaient présents : Mmes, Milles, MM. Vincent BOURGET, Audrey DELALEX, Pierre CHAUTARD, Monique ARNAUD, Jean-Marc TAIRRAZ, Fatiha HAMDANI, Olivier JACOB, Chantal PARRIAT, Serge MARTIN, Nathalie POULET, Jean-Yves ANDREATTA, Anne BRUN, Yves ARCHIER, Blandine SARASAR, Christophe SAMIER, Anne-Marie RAOUT, Thierry ROUSSERIE, Aurore BATALLER-ESTRUCK, Youssef ELKHCHINE, Angélique VEYRAND, Horacio DAS NEVES BICHO, Catherine MAGNAT, Gérard ORIOL, Marie-Joseph SAUVIGNET, Maryse SANCHEZ, Guillaume EPINAT, Rose-Marie CHAUTANT, Pierre BARJON, Jean-Pierre ANDROUKHA.

*Le Conseil Municipal a choisi pour Secrétaire : **Monsieur Pierre CHAUTARD.***

Le Conseil Municipal a nommé deux assesseurs :

- **Monsieur Guillaume EPINAT**
- **Monsieur Jean-Marc TAIRRAZ**

- ♦ **Monsieur Gérard ORIOL, Maire sortant ouvre la séance.**
- ♦ **Présence de tous les conseillers.**
- ♦ **Monsieur le Maire sortant, fait part de la démission de deux conseillers**
 - ☞ Monsieur Daniel BERTHON
 - ☞ Madame Nadia BOCON
- ♦ **Monsieur Gérard ORIOL, remercie l'ensemble du personnel qui a travaillé sous sa responsabilité dans une bonne ambiance et un bon esprit d'équipe. Il formule le souhait à la nouvelle équipe pour œuvrer de la même façon, en assurant « qu'il serait là pour aider au besoin »**

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-8 du C.G.C.T., la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Gérard ORIOL, maire et doyen d'âge**, qui, après l'appel nominal a déclaré installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux :

Mmes, Milles, MM. Vincent BOURGET, Audrey DELALEX, Pierre CHAUTARD, Monique ARNAUD, Jean-Marc TAIRRAZ, Fatiha HAMDANI, Olivier JACOB, Chantal PARRIAT, Serge MARTIN, Nathalie POULET, Jean-Yves ANDREATTA, Anne BRUN, Yves ARCHIER, Blandine SARASAR, Christophe SAMIER, Anne-Marie RAOUT, Thierry ROUSSERIE, Aurore BATALLER-ESTRUCK, Youssef ELKHCHINE, Angélique VEYRAND, Horacio DAS NEVES BICHO, Catherine MAGNAT, Gérard ORIOL, Marie-Joseph SAUVIGNET, Maryse SANCHEZ, Guillaume EPINAT, Rose-Marie CHAUTANT, Pierre BARJON, Jean-Pierre ANDROUKHA.



ELECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée Monsieur Gérard ORIOL, doyen d'âge.
Il a été ensuite procédé à l'élection du Maire à bulletin secret.

Il est rappelé les articles suivants du Code Général des Collectivités Locales :

- Article L.2122-7 :

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Locales :

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

1^{er} tour de scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire bulletin blanc	0
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

M. Vincent BOURGET	22 voix
M. Gérard ORIOL	7 voix

Monsieur Vincent BOURGET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence du Maire nouvellement installé, le Conseil Municipal a ensuite procédé à la détermination du nombre d'adjoints.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Locales, la détermination du nombre d'adjoints, relève de la compétence du conseil municipal, sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Pour Saint-Rambert-d'Albon, l'effectif maximum est **de huit adjoints.**

Monsieur le Maire, propose la création de huit postes d'adjoints au Maire.

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide la création de huit postes d'adjoints.

ELECTION DE HUIT ADJOINTS

Il a été ensuite procédé à l'élection **des huit adjoints** à bulletin secret.

Il est rappelé les articles suivants du Code Général des Collectivités Locales :

- Article L.2127-2 :

Dans les communes de 3500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Liste présentée par Monsieur Vincent BOURGET, liste « **ENSEMBLE POUR SAINT RAMBERT** » :

1^{er} adjoint : Pierre CHAUTARD
2^{ème} adjoint : Audrey DELALEX
3^{ème} adjoint : Jean-Marc TAIRRAZ
4^{ème} adjoint : Monique ARNAUD
5^{ème} adjoint : Olivier JACOB
6^{ème} adjoint : Fatiha HAMDANI
7^{ème} adjoint : Serge MARTIN
8^{ème} adjoint : Chantal PARRIAT

Liste présentée par Monsieur Gérard ORIOL, liste « **EXPERIENCE ET AVENIR 2014** » :

1^{er} adjoint : Gérard ORIOL
2^{ème} adjoint : Marie-Joseph SAUVIGNET
3^{ème} adjoint : Rose-Marie CHAUTANT
4^{ème} adjoint : Maryse SANCHEZ
5^{ème} adjoint : Guillaume EPINAT
6^{ème} adjoint : Pierre BARJON
7^{ème} adjoint : Jean-Pierre ANDROUKHA

1^{er} tour de scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire bulletin blanc	0
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

Liste « ENSEMBLE POUR SAINT-RAMBERT »	22 voix
Liste « EXPERIENCE ET AVENIR 2014 »	7 voix

La liste présentée par Monsieur Vincent BOURGET, Le Maire, « **ENSEMBLE POUR SAINT-RAMBERT** » obtient la majorité absolue.

Sont donc proclamés élus et immédiatement installés :

La liste « **ENSEMBLE POUR SAINT-RAMBERT** », présentée par Monsieur le Maire, obtient la majorité absolue.

1^{er} adjoint : Pierre CHAUTARD
2^{ème} adjoint : Audrey DELALEX
3^{ème} adjoint : Jean-Marc TAIRRAZ
4^{ème} adjoint : Monique ARNAUD
5^{ème} adjoint : Olivier JACOB
6^{ème} adjoint : Fatiha HAMDANI
7^{ème} adjoint : Serge MARTIN
8^{ème} adjoint : Chantal PARRIAT

Au terme de ces opérations, le tableau s'établit comme suit :

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL			
	Date de naissance	Date de l'élection	Nombre de suffrages obtenus
<u>MAIRE</u>			
Vincent BOURGET	20.05.1971	23.03.2014	1108
<u>ADJOINTS</u>			
Pierre CHAUTARD	28.11.1944	23.03.2014	1108
Audrey DELALEX	16.05.1977	23.03.2014	1108
Jean-Marc TAIRRAZ	09.10.1970	23.03.2014	1108
Monique ARNAUD	31.01.1954	23.03.2014	1108
Olivier JACOB	20.02.1982	23.03.2014	1108
Fatiha HAMDANI	20.01.1970	23.03.2014	1108
Serge MARTIN	02.02.1973	23.03.2014	1108
Chantal PARRIAT	19.04.1964	23.03.2014	1108
<u>CONSEILLERS MUNICIPAUX</u>			
Anne-Marie RAOUT	06.02.1946	23.03.2014	1108
Jean-Yves ANDREATTA	22.03.1953	23.03.2014	1108
Yves ARCHIER	17.04.1953	23.03.2014	1108
Horacio DAS NEVES BICHO	01.12.1956	23.03.2014	1108
Catherine MAGNAT	10.10.1963	23.03.2014	1108
Anne BRUN	31.07.1971	23.03.2014	1108
Christophe SAMIER	20.03.1973	23.03.2014	1108
Thierry ROUSSERIE	22.06.1977	23.03.2014	1108
Nathalie POULET	23.12.1977	23.03.2014	1108
Blandine SARASAR	03.03.1980	23.03.2014	1108
Angélique VEYRAND	15.08.1980	23.03.2014	1108
Aurore BATALLER-ESTRUCK	10.01.1988	23.03.2014	1108
Youssef ELKHCHINE	19.12.1991	23.03.2014	1108
Gérard ORIOL	23.09.1943	23.03.2014	1101
Rose-Marie CHAUTANT	19.11.1946	23.03.2014	1101
Jean-Pierre ANDROUKHA	31.12.1948	23.03.2014	1101
Marie-Joseph SAUVIGNET	19.01.1950	23.03.2014	1101
Maryse SANCHEZ	06.02.1956	23.03.2014	1101
Pierre BARJON	18.11.1965	23.03.2014	1101
Guillaume EPINAT	16.04.1974	23.03.2014	1101

Monsieur Vincent BOURGET, Le Maire, remercie à son tour, les Rambertois et Rambertoises qui lui ont accordé leur confiance.

Le Maire,

Vincent BOURGET

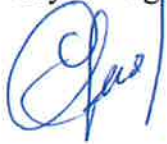


Clôture de la séance à 19h40

Observations et réclamations :

Signature des membres présents :

Le doyen d'âge,



Le Maire



Le Secrétaire,



Les membres du Conseil Municipal,

